
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de reconstruction de la route 293 sur le
territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-438

Le 17 septembre 2014

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction de la route 293 sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-des-Neiges et de Trois-Pistoles par le ministère des Transports du Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-11-08	Réception de l'avis de projet
2007-11-15	Délivrance de la directive
2013-09-23	Réception de l'étude d'impact
2014-01-16	Transmission de la 1 ^{re} série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-04-23	Réception de l'addenda n° 1
2014-07-10	Transmission d'une question supplémentaire à l'initiateur de projet
2014-08-01	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise à reconstruire une section de 3,6 km de la route 293 située en presque totalité sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, dans la municipalité régionale de comté Les Basques. Le projet a pour but de corriger plusieurs éléments de géométrie non-conformes aux normes du MTQ, dont la largeur de l'emprise, la pente, ainsi que les courbes verticales et horizontales de la route. Ces corrections devraient permettre de réduire le taux d'accident de ce tronçon de route, actuellement supérieur à la moyenne québécoise, et ainsi augmenter la sécurité routière du secteur.

Plus précisément, le MTQ propose d'éliminer les courbes problématiques en déviant notamment vers l'ouest la route 293, évitant désormais son passage par la zone urbaine de Notre-Dame-des-Neiges. Celui-ci propose également de réaménager les intersections en y ajoutant, entre autres, des voies de virages et des îlots. Notons enfin que l'initiateur prévoit démanteler et remettre à l'état de terre agricole environ 1,3 km d'emprise et de potentiellement construire un aqueduc afin de relier certains citoyens de la zone urbaine de Notre-Dame-des-Neiges au réseau de Trois-Pistoles.

Le coût total du projet est estimé à 23 M\$ et le MTQ prévoit que les travaux de construction débuteront en 2016 ou en 2017 et s'échelonneront sur 2 à 3 ans.

Les principales répercussions du projet sur le milieu naturel concernent le déboisement d'environ 6 ha de peuplements forestiers. Les principaux impacts du projet sur le milieu humain concernent le morcellement de propriétés à vocation agricole par l'empiètement sur 21 ha de terrains en zone agricole et l'altération du climat sonore en période d'exploitation à proximité de certaines résidences.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'écologie et de la conservation;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Reconstruction de la route régionale 293 dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, MRC Les Basques, CEP de Rivière-du-Loup-Témiscouata – Étude d'impact sur l'environnement – Version finale*, par le Consortium Roche-Dessau, juillet 2013, totalisant environ 436 pages incluant 16 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Reconstruction de la route régionale 293 dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, MRC Les Basques, CEP de Rivière-du-Loup-Témiscouata – Réponses aux questions du MDDEFP sur l'étude d'impact sur l'environnement – Version finale*, par le Consortium Roche-Dessau, avril 2014, totalisant environ 43 pages incluant 7 annexes;
- Lettre de Victor Bérubé, du ministère des Transports, à M. François Robert-Nadeau, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 30 juillet 2014, concernant la réponse à la question supplémentaire à l'égard de la cartographie des milieux humides de la zone d'étude, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée de novembre 2007. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



François Robert-Nadeau, M. Env.
Chargé de projets
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

